

COMBATTRE LES VIOLENCES ENVERS LES FEMMES EN SITUATION DE HANDICAP : NOS RECOMMANDATIONS

Garance 

Lors de la conférence « Combattre les violences envers les femmes : le rôle des femmes en situation de handicap » du 8 octobre 2021, les participant·e·s ont fait émerger les revendications suivantes pour lutter plus efficacement contre les violences faites aux femmes et aux filles en situation de handicap.

Nous estimons qu'aucune décision les concernant ne devrait être prise sans, au préalable, **donner la parole aux femmes en situation de handicap**. C'est fondamental si on souhaite que les dites décisions soient réellement adéquates par rapport à leurs réalités et besoins. En outre, il est important de recueillir directement leur parole, sans filtre, sans que leurs parents ou accompagnateur·rice·s s'expriment pour elles.



Approche général contre les discriminations, stéréotypes et exclusions

- Questionner et rendre plus inclusif le système d'éducation actuel, en particulier l'école, les associations sportives, les mouvements de jeunesse etc. afin que, dès le plus jeune âge, les enfants, avec toutes sortes de capacités, évoluent ensemble.
- Déconstruire la notion du handicap afin qu'il ne soit pas vu comme une lacune, mais un potentiel, porteur d'expériences, pratiques et besoins différents et le considérer à travers le prisme d'un système plus large d'interdépendance.
- Promouvoir des images positives des personnes en situation de handicap, sans infantilisation ni victimisation – les personnes en situation de handicap ont des compétences et intelligences particulières qui enrichissent et complètent les manières de voir majoritaires.
- Déconstruire l'articulation du sexisme et du validisme afin que les femmes en situation de handicap soient perçues et traitées comme des êtres humains à part entière et ne soient plus réduites à leur handicap.
- Soutenir davantage les recherches en matière de *disability studies* (études critiques du handicap) et les analyses intersectionnelles genre/handicap ; intégrer notamment le handicap dans le Master genre et créer un centre de recherche dédié aux *disability studies*.
- Mener des campagnes de sensibilisation, y compris sur les réseaux sociaux, pour promouvoir l'inclusion et le respect de la diversité et combattre les préjugés et stéréotypes.

- Sensibiliser et responsabiliser les journalistes et les médias à l'importance de rendre visibles la diversité de femmes en situation de handicap notamment en utilisant des termes et images non-stéréotypés. Attention aux désignations réductrices, car certaines femmes sourdes ne se reconnaissent pas sous le label handicap (« femmes en situation de handicap et/ou sourdes »).
- Augmenter la participation active de femmes en situation de handicap dans les médias et le secteur culturel, et cela dans toutes les fonctions et à tous les niveaux décisionnels.
- Visibiliser et promouvoir les productions culturelles de femmes en situation de handicap, par exemple en organisant un festival d'art par les femmes en situation de handicap pour un public diversifié.
- Sortir les femmes en situation de handicap de l'ombre et créer des contenus médiatiques et culturels qui les représentent comme des êtres humains à part entière, non réduites à leur seul handicap, puissantes et capables d'agir.
- Identifier et surmonter tous les aspects handicapants de la société, plus particulièrement en ralentissant le fonctionnement de la société pour la rendre plus humaine pour toutes.
- Tous les secteurs et niveaux de la société doivent montrer l'exemple de l'inclusion, s'appuyant sur des moyens de communication accessibles à toutes et visant le dialogue et la compréhension mutuelle.



Autonomiser les femmes en situation de handicap

- Mettre tout en œuvre pour garantir le droit à une vie autonome, y compris une assistance de qualité.
- Promouvoir la participation des femmes en situation de handicap au marché de l'emploi régulier et dans des postes correctement rémunérés.
- Pratiquer l'action positive afin de favoriser l'emploi des femmes en situation de handicap.
- Rendre accessible les emplois, et en particulier dans les secteurs de l'aide à la personne et de l'éducation.
- Rémunérer le travail jusqu'ici bénévole des femmes en situation de handicap.
- Créer une allocation à l'autonomie pour toutes les femmes en situation de handicap, indépendamment de leur mode de vie, notamment la vie en couple, afin de réduire leur dépendance financière.
- Assurer la pleine accessibilité de tous les espaces publics, y compris des réseaux sociaux, afin de permettre aux femmes en situation de handicap d'y faire des rencontres choisies librement, se constituer des réseaux et affiliations divers et de participer pleinement à la vie de la cité.
- Visibiliser et valoriser la capacité d'agir des femmes en situation de handicap afin de déconstruire des stéréotypes et de les encourager à se sentir capables et légitimes pour parler, agir et défendre leurs droits et intérêts.

- Valoriser les expertises des femmes en situation de handicap dans tous les domaines et non seulement celui du handicap.
- Créer des possibilités pour chacune de sortir du silence et d'être entendue, ce qui implique une accessibilité totale et des moyens de communication partagés. Au même moment, il faut des espaces spécifiques et non-mixtes où les femmes en situation de handicap peuvent témoigner et être entendues.
- Créer différents ateliers et outils ludiques pour libérer la parole et co-construire le savoir des femmes en situation de handicap.
- Dans toute communication adressée aux femmes en situation de handicap, veiller à ce que le message soit court, accessible et focalisé sur l'apport concret de l'information pour les femmes en situation de handicap. Favoriser l'usage des plateformes préférées des femmes en situation de handicap, par exemple Instagram.
- Former les femmes en situation de handicap à créer leurs propres contenus et médias afin qu'elles puissent parler pour elles-mêmes et montrer leur créativité et leurs opinions.
- Soutenir les femmes en situation de handicap pour se constituer en association francophone, à l'instar de l'association Persephone en Flandre.
- Soutenir spécifiquement les petites associations de femmes en situation de handicap confrontées à des discriminations et oppressions supplémentaires (ex. racisme, hétéro/cis/monosexisme, classisme) afin qu'elles puissent apporter leur analyse intersectionnelle à tous les secteurs de la société.



Développer les compétences préventives des femmes en situation de handicap

- Intégrer l'éducation à la prévention primaire et à la vie relationnelle, affective et sexuelle (EVRAS) dans tous les curricula et établissements scolaires et dès le plus jeune âge, avec une attention particulière aux notions de consentement, de limites personnelles et de stratégies de prévention et de résistance, et en particulier pour les enfants et jeunes ayant besoin d'une assistance impliquant des contacts physiques.
- Financer l'autodéfense féministe, son accessibilité et sa promotion pour toutes les femmes et filles en situation de handicap. Multiplier les formations partout et pour toutes, y compris par le soutien local des villes et communes, voire la création d'un brevet ou certificat et une obligation de développer de l'autodéfense féministe dans chaque secteur (par exemple dans les écoles spécialisées).
- Organiser ces formations pour les femmes en situation de handicap vivant en institution. Une attention particulière est due aux lieux de vie qui sont susceptibles d'accueillir des femmes en situation de handicap, comme par exemple les maisons d'accueil, les institutions psychiatriques et les organisations actives dans le domaine de la migration.
- Organiser, rendre visibles et promouvoir ces formations afin que des femmes en situation de handicap qui ne sont pas en lien avec des organisations du secteur du

handicap y aient accès. Pour la promotion, il faut distribuer des outils d'informations aux endroits que fréquentent les femmes en situation de handicap, par exemple les médecins généralistes, les antennes de l'ONE, les communes, les CPAS, les mutualités, les services de soins à domicile ou d'aides familiales, les organisations religieuses, les écoles de leurs enfants. Il est à noter que la communication doit être bien visible de tou.te.s, car ces actrice.eurs ne sont pas forcément au courant du handicap des concernées. Certaines femmes hésitent à parler à ces instances de leur handicap, par peur d'être considérées inaptes en tant que parent et de perdre la garde de leurs enfants.

- Créer des outils accessibles et non infantilisants pour expliquer les violences, les stratégies de prévention et où trouver de l'aide. Ces outils doivent aborder toutes les formes de violences, qu'elles aient lieu au sein du couple, en famille, dans les relations de soins, dans l'espace public etc. Ils doivent être produits en différents formats accessibles, y compris le Facile à lire et à comprendre, la Langue des signes belge francophone, le braille et l'audiodescription.
- Créer des outils accessibles pour l'accompagnement des victimes, y compris pour les non-professionnel.le.s.
- Encourager la mise en réseau des différents services impliqués dans la prévention des violences et la prise en charge des victimes, y compris au niveau communal.



Rendre les espaces privés plus sûres

- Déconstruire l'idée de la famille protectrice, car cette représentation invisibilise et facilite les violences, promouvoir le message que l'espace familial est soumis à la loi.
- Etablir le consentement comme base de toute interaction entre aidant.e et aidé.e et donner les moyens aux aidant.e.s de lâcher prise sur l'organisation du quotidien des femmes et filles en situation de handicap.
- Organiser et promouvoir, dès leur plus jeune âge, des formations pour les familles et l'entourage social des enfants en situation de handicap sur des manières respectueuses et autonomisantes d'aider et soutenir l'enfant.
- Créer des lieux de parole et de soutien pour les familles des femmes en situation de handicap afin de ne pas les laisser seules avec leurs difficultés.
- Améliorer le soutien des familles de femmes en situation de handicap pour diminuer le stress des aidant.e.s familiales aux.



Prévenir les violences dans le secteur du handicap

- Evaluer et reformer de fond en comble les institutions et services spécialisés (enseignement spécialisé, lieux de vie, de travail, de loisirs non-mixtes pour personnes en situation de handicap) afin d'éviter le fonctionnement en vase clos qui favorise les violences.

- Etablir le consentement comme base de toute interaction entre professionnel.le.s et bénéficiaires (toucher, déplacement, activités...) et donner les moyens aux professionnel.le.s de lâcher prise sur l'organisation du quotidien des femmes et filles en situation de handicap.
- Améliorer les conditions de travail des professionnel.le.s du secteur du handicap pour libérer le temps nécessaire pour fonctionner sur base de consentement.
- Former les professionnel.le.s, y compris le corps médical, pour combattre le validisme et développer des protocoles, attitudes et pratiques respectueux et autonomisants.
- Former les professionnel.le.s de l'enseignement spécialisé, y compris des centres PMS spécialisés, aux questions de violence, de prévention primaire et de prise en charge des victimes, y compris les services disponibles et leur accessibilité.
- Etoffer l'offre de formation continue pour les professionnel.le.s du secteur du handicap avec des formations spécifiques à la prévention des violences et réduire la surcharge de travail afin que les professionnel.le.s aient le temps de suivre ces formations.
- Inclure dans la formation initiale des professionnel.le.s du secteur du handicap des savoirs et savoir-faire par rapport aux violences, leur prévention et l'accompagnement des victimes.
- Combattre la vision néolibérale dans le secteur des Entreprises de travail adapté afin de préserver et agrandir des espaces d'action à mesure des personnes qui y travaillent.
- Créer un réseau d'échange d'informations et de bonnes pratiques d'assistance accessible aux professionnel.le.s et aux usagère.ers.
- Impliquer des professions comme les aides à domicile et les gardes malades dans les démarches de prévention des violences, y compris en leur fournissant les informations nécessaires pour agir quand elles sont témoins de violences envers les femmes en situation de handicap.
- Centraliser et rendre accessibles les informations sur des initiatives de lutte contre les violences afin d'éviter qu'on gaspille les moyens dans la réinvention de la roue.
- Instaurer l'obligation dans chaque service spécifique pour personnes en situation de handicap d'instaurer un processus démocratique pour élire parmi les usagères une représentante qui recense les besoins et souhaits des femmes et les communique à l'organisation.
- Ouvrir la voie à et reconnaître l'expertise des concernées par l'éducation par les paires, la pair-aidance, le peer counselling et la sensibilisation/formation des professionnel.le.s par des femmes en situation de handicap (peer-to-pro).

Augmenter l'accessibilité du secteur « anti-violence »

- Eviter la création de services d'aide spécifiques pour les femmes en situation de handicap – elles doivent pouvoir s'adresser à n'importe quel service anti-violence et être bien reçues et aidées.

- Créer des répertoires d'accessibilité pour ces services afin que les femmes en situation de handicap ne doivent pas elles-mêmes faire de la recherche et puissent directement accéder les services en cas de besoin.
- Promouvoir les services anti-violence particulièrement accessibles.
- Créer un label d'accessibilité avec différents modèles selon le type d'accessibilité pour faciliter la communication et l'orientation.
- Afficher visiblement les informations d'accessibilité du service sur tous les supports de communication et créer des supports de communication accessibles (FALC, LSF, audiodescription...).
- Augmenter l'accessibilité de la ligne d'écoute violences conjugales et de son chat à 24/7.
- Rendre tous les services de lutte contre les violences financièrement accessibles car les femmes en situation de handicap sont plus souvent en situation de pauvreté et des services payants constituent un frein important pour elles.
- Inclure les femmes en situation de handicap visuellement dans les campagnes de lutte contre les violences faites aux femmes.
- Former les professionnel·le·s, par la formation initiale et continue, à déconstruire leurs représentations erronées du handicap et à accueillir correctement et communiquer avec des femmes en situation de handicap, y compris à s'adresser à la femme concernée et non à l'assistant·e ou l'interprète ; idéalement, ces compétences seront reconnues par un certificat.
- Ouvrir la voie à l'expertise des concernées par l'éducation par les pairs, la pair-aidance, le peer counselling et la sensibilisation/formation des professionnel·le·s par des femmes en situation de handicap (peer-to-pro). Il est important que ces contributions des femmes en situation de handicap soit valorisé et rémunéré.
- Développer la paire-aidance dans les services d'aide pour accompagner les femmes en situation de handicap, y compris dans les groupes de parole pour victimes de violence. Dans la paire-aidance, il est important de veiller à l'indépendance des paires-aidantes de la structure qui les accueille afin qu'elles ne reproduisent pas des valeurs, attitudes ou pratiques oppressives.
- Présenter les services d'aide dans les institutions et autres services du secteur handicap aux professionnel·le·s et aux usagères·ers.
- Créer des espaces de rencontres, d'échanges d'expériences et de pratiques et d'outils entre les professionnel·le·s du secteur du handicap et du secteur anti-violence.
- Inclure les organisations du secteur du handicap dans les listes d'envoi pour les campagnes, affiches, brochures etc. des services anti-violence.
- Diffuser les informations du secteur du handicap, par exemple sur des activités, dans les services anti-violence.
- Développer l'interprétariat en langue de signes francophone belge, former les interprètes à la traduction correcte et respectueuse dans le contexte de violence, créer un fonds pour financer l'interprétation en LSF lors de toutes les démarches de femmes sourdes victimes de violence.
- Renforcer et financer les transports accessibles et la communication sur les services anti-violence, ainsi que la création d'antennes locales des services anti-violence dans toutes les régions, et particulièrement dans les régions rurales, pour surmonter l'isolement des femmes en situation de handicap.

- Développer un travail de transformation avec les auteurs, et non seulement par des approches thérapeutiques individualisantes. Les services de travail avec les auteurs doivent aussi tenir compte des auteurs en situation de handicap et devenir accessibles et inclusifs.

Rendre la police et la justice plus accessible

- Généraliser l'utilisation du FALC dans les communications de la police et de la justice (sites web, courriers...).
- Développer la formation spécifique, initiale et continue, des agent.e.s de police et des professionnel.le.s de la justice pour améliorer la prise en charge des femmes en situation de handicap victimes de violence.
- Identifier et communiquer sur des personnes référentes (et formées) en matière de handicap et violence dans toutes les zones de police et tous les arrondissements judiciaires.
- Informer, sensibiliser et former les avocat.e.s aux questions de genre, handicap et violence.
- Etendre le délai de prescription des différentes formes de violence qui touchent les femmes de manière spécifique ou disproportionnée afin de donner aux femmes le temps de se préparer à une plainte et procédure juridique.

Rendre le mouvement féministe plus inclusif

- Rester vigilant.e.s aux femmes absentes et augmenter les efforts pour leur permettre une participation à part entière.
- Inviter les femmes en situation de handicap et leurs organisations à participer dans les réseaux, mobilisations etc. et respecter leur droit de parler pour elles-mêmes.
- Organiser les activités, rencontres, festivals etc. de manière accessible et être à l'écoute des besoins spécifiques des femmes.
- Améliorer le réseautage avec et entre des associations féministes, souvent petites, qui représentent des femmes marginalisées (migrantes, en situation de handicap, LGBTQI+...)
- Développer une approche intersectionnelle concrète et pratique en travaillant dans d'autres langues que le français et le néerlandais et en collaborant avec les petites associations de femmes issues de l'immigration qui peuvent servir de médiatrices culturelles.
- Diffuser les informations du secteur du handicap dans les réseaux féministes.



Un autre sujet important a également été abordé mais pas approfondi par manque de temps :

- Les femmes en situation de handicap ont témoigné de nombreuses violences institutionnelles et intrapersonnelles dans les **services de santé**. Il faudrait explorer ce sujet afin de développer un programme de sensibilisation et formation préventive des professionnel·le·s (para-)médicales·aux. D'autres facteurs protecteurs qu'il faudrait renforcer sont le principe d'autodétermination des femmes en matière de santé, l'accessibilité financière des services de santé pour les femmes en situation de handicap ; la consultation des expertes de terrain dans l'organisation des services de santé ; un travail de mise en réseau et de soutien avec les parents.